

**Avis du sénat des professeurs de l'École polytechnique
(réunion du 30 avril 2020)**

Destinataires :

Eric Labaye, président du Conseil d'administration, pour diffusion au CA

Copies à :

François Bouchet, Directeur général

Yves Laszlo, Directeur de l'enseignement et de la recherche

Chantal Schütz, Présidente du Conseil académique de l'Institut Polytechnique de Paris

Suite au dernier conseil d'administration de l'École polytechnique du lundi 20 avril 2020 le sénat des professeurs s'est réuni le 30 avril 2020 pour examiner la question du projet d'installation d'un centre de recherches de Total sur le campus de l'École polytechnique.

Le sénat tient tout d'abord à rappeler son attachement aux partenariats avec le monde de l'entreprise aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement. L'École polytechnique a une longue tradition de telles collaborations à travers des contrats, des projets, des co-encadrements d'étudiants, des chaires et elle accueille déjà sur son campus ou dans son environnement proche des entreprises. Le sénat réaffirme la richesse d'un dialogue permanent entre recherches fondamentales, appliquées et finalisées, sans frontières hermétiques.

Le sénat tient à affirmer trois grands principes généraux qui doivent guider l'action de l'École polytechnique lorsque celle-ci envisage d'accueillir un grand centre de recherches privé sur son campus. En premier lieu, l'École polytechnique doit maîtriser dans le long terme sa réserve foncière. Au cours des 10 dernières années, de nombreux acteurs ont rejoint ou détiennent une partie de ce que l'on appelle traditionnellement "le campus de l'École". De fait, l'École polytechnique semble ne maîtriser plus qu'une proportion limitée de ce que l'on appelait son campus et, dans la mesure où les terrains à la disposition effective de l'École polytechnique risquent de devenir une ressource rare, ce nouveau "coeur du campus" demande maintenant à être clairement identifié et sa gestion doit être rigoureuse dans une perspective de développement à long terme de l'École et de l'Institut Polytechnique de Paris. De ce point de vue, la dévolution d'un lieu central de ce "coeur du campus" à une entreprise privée est un acte extrêmement fort qui doit être sérieusement motivé.

En deuxième lieu, et par conséquent, proposer à une entreprise de s'installer de manière très visible au coeur du campus de l'École polytechnique, c'est signifier qu'elle est fortement impliquée dans le projet de développement de l'École polytechnique. Or, force est de constater que le "partenariat stratégique" annoncé à l'occasion de l'arrivée d'un centre de recherches de Total n'est pas à la hauteur des enjeux et est très loin de ce que l'on pourrait espérer dans un tel cas. Le sénat se félicite de l'existence d'une chaire soutenue par Total mais rappelle que celle-ci est limitée dans le temps et dans son financement. Un véritable partenariat stratégique aurait pu passer, par exemple, par la création de laboratoires de recherche communs dotés d'un programme et d'un budget pluri-annuel, comme cela est le cas par exemple à l'IPVF (Institut photovoltaïque d'Ile-de-France) auquel Total participe aux côtés d'autres entreprises.

En troisième lieu, l'École Polytechnique développe de nombreux programmes de recherches sur des sujets très différents, avec des enjeux variés et des partenaires qui le sont tout autant. En aucun cas l'École Polytechnique ne veut et ne doit apparaître liée exclusivement à une thématique, un projet ou un partenaire. La diversification et la pluralité des points de vue sont au coeur de son ADN "polytechnique". Donner une place centrale à un seul acteur industriel, à la vocation très marquée, n'est

pas raisonnable et présente un risque de décourager d'autres partenaires potentiels auxquels une proposition semblable ne pourra pas être faite en raison du manque de surface constructible. L'accueil de laboratoires d'entreprises et le développement des relations avec ces laboratoires sont des enjeux importants pour l'avenir de l'Ecole et de l'Institut Polytechnique de Paris qui demandent une réponse globale.

Pour conclure, le sénat considère que la décision qui doit être prise à court terme par le Conseil d'administration sur la poursuite du projet doit prendre en compte ces principes. La décision engagera l'Ecole pour longtemps.